

Division des élèves

Réf. :
Affaire suivie par :
Mme

Osny, le 1^{er} septembre 2024

☎ : 01.79.81.22.45

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

L'Inspecteur d'académie - directeur
académique des services de
l'Éducation nationale du Val-d'Oise
À
Mesdames et Messieurs les Proverseurs,
Mesdames et Messieurs les Principaux
Mesdames les Directrices, Messieurs les
Directeurs d'écoles élémentaires,
maternelles et primaires
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etab. Sup
	92		CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
I	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
A	95		SIEC
	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		78
	92		91
A	95		91
	Écoles		92
	78		95 I
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE	I	95
A	ÉREA		
	ERPD		

Objet : Élections des parents d'élèves au conseil d'école ou d'administration
pour l'année 2024/2025

Réf : - Articles R.421-26 et R.421-30 du code de l'éducation
- Circulaire du 30 août 1985 modifiée relative à la mise en œuvre
du transfert de compétences en matière d'enseignement public

P.J : - Annexe 1 Calendrier des élections 2024-2025
- Annexe 2 Note (DGESCO) Annexe note recteur
- Annexe 3 Fiche explicative vote par correspondante
- Annexe 4 Note (DGESCO) Directeurs d'école - remontée résultats
élections CA
- Annexe 5 Note (DGESCO) Chefs d'établissement - remontée résultats
élections CA

La participation des parents d'élèves à la vie de l'École par l'intermédiaire de
leurs représentants élus au conseil d'école ou d'administration est
fondamentale et favorise le bon fonctionnement de l'institution: le travail
engagé dans le cadre de la refondation de l'école de la République reconnaît la
place essentielle des parents d'élèves au sein de la communauté éducative. À
cet égard, les élections des parents d'élèves constituent un moment privilégié
et tous les moyens doivent être mobilisés afin d'informer et d'inciter les parents
d'élèves à participer au vote.

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 28 p.
Total 30 p.

Pour les élections citées en objet, **les dates retenues sont le vendredi 11 octobre 2024 ou le samedi 12 octobre 2024** (annexe 1).

Vous trouverez, en annexe 4 et 5, une note à vos attentions respectives de la DGESCO relative à l'organisation de ces élections.

Afin d'assurer la meilleure participation possible des représentants légaux à ces élections, **le vote par correspondance doit être favorisé** (annexe 3).

La collecte des résultats des élections s'effectuera à l'aide de l'application nationale « ECECA » selon les modalités et délais fixés, à savoir, du **vendredi 11 octobre 2024 au lundi 14 octobre 2024 inclus**. A cet effet, vous vous référerez à la note explicative jointe pour la saisie informatique des résultats (annexe 2).

Enfin, pour toute demande d'assistance **technique**, vous pouvez contacter le guichet unique CARIINA :

. Soit par formulaire en ligne CARIINA accessible depuis le portail ARENA domaine « support et assistance »

. Soit en composant le numéro indigo 01 30 83 43 00.

Je vous demande de veiller très attentivement à la régularité des procédures.

Je vous remercie de votre collaboration.

SIGNÉ

Olivier WAMBECKE